

tabacs de la Havane et livrés jusqu'ici aux consommateurs au prix de 15, 20 et 25 centimes seront respectivement vendus dans les débits à raison de 20, 25 et 30 centimes la pièce. Une nouvelle espèce de cigares sera vendue au prix de 15 centimes la pièce. Quant aux prix de vente, dans les débits, des cigares fabriqués à la Havane, ils sont élevés respectivement de 25 centimes à 30 centimes; de 35 à 40 cent.; de 40 à 50 cent.; de 50 à 60 centimes.

M. Nick adresse la note suivante sur les probabilités du temps pour le mois de janvier.

D'après les éléments astronomiques, la direction et l'intensité des forces sidérales, le mois de janvier présentera les caractères suivants sur la France et sur les pays limitrophes:

Temps ordinairement couvert, brumeux, humide, tempéré, assez accidenté principalement du 4 au 17, variations brusques de température, éclaircies, gelées moins vives qu'en décembre (1re et 3e dizaines). Neige sur les points culminants. Crues d'eau (2e dizaine).

Grains ou giboules vers le (1er), «4», 7, «10», «13», «16», «23», «28», «31».

Les périodes suivantes sont à redouter pour les gens de mer, du 3 au 6, «du 9 au 12, du 15 au 17», et (du 24 au 26).

Les dates placées entre parenthèses sont douteuses, celles mises entre guillemets présenteront les plus fortes perturbations; ces époques seront marquées par de nombreux sinistres. Avis aux intéressés!

Périgueux, 28 décembre. NICK.

Tribunal correctionnel de Lille. — M. Duvivier, mécanicien, a été pris en contravention pour avoir négligé de placer des tubes indicateurs du niveau de l'eau dans ses chaudières. Il est condamné à 100 fr. d'amende.

Trois négociants, dont l'un habite Tourcoing, sont poursuivis pour le même délit et condamnés à la même peine.

L'affaire du nommé Jules Larue, ce prétendu employé du télégraphe, qui s'était décoré lui-même, comme nous l'avons rapporté, et avait ainsi momentanément, il y a environ deux mois, captivé l'attention par ses promenades prétentieuses dans les rues de Lille, est terminée ce matin.

Le prévenu n'a pu justifier d'aucune de ses allégations; il est seulement établi que, destiné par ses parents à être prêtre, il a enfoncé un vélocipède au lieu d'entrer au séminaire, a mené une vie nomade.

Il est condamné à six mois de prison.

Journal officiel

PARTIE OFFICIELLE

Versailles, 8 janvier.

Par décret: Procureur général près la cour d'appel de Bastia, M. Jorant, avocat général près la cour de Bordeaux.

Avocat général près la cour d'appel de Bordeaux, M. Dossal, ancien magistrat. Avocat général près la cour d'appel de Rouen, M. Buchère, président du tribunal de première instance du Havre.

Par décret, les cigares fabriqués en France avec des tabacs de la Havane et livrés jusqu'ici aux consommateurs au prix de 15, 20 et 25 centimes seront respectivement vendus dans les débits à raison de 20, 25 et 30 centimes la pièce.

La régie est autorisée à fabriquer avec des tabacs étrangers une nouvelle espèce de cigares qui sera vendue au prix de 15 centimes la pièce.

Art. 3. Le prix de vente, dans les débits, des cigares fabriqués à la Havane sont élevés respectivement:

De 25 centimes à 30 centimes;	
De 35 — à 40 —	
De 40 — à 50 —	
De 50 — à 60 —	

Art. 3. Le prix de vente aux débiteurs des espèces de cigares désignées dans les deux articles précédents est établi conformément aux indications du tableau suivant:

ESPÈCES	PAR KIL.	
	aux débiteurs	consommateurs
Cig. de la Havane, à 60 c.	140 fr.	150 fr.
Id. Id. 50	116	125
Id. Id. 40	92	100
Id. Id. 30	68	75

Cig. en feuilles de la Havane fabriquées en France, à	PAR KIL.	
	aux débiteurs	consommateurs
Id. 30	68	75
Id. 25	56	62 50
Id. 20	44	50
Nouveau modèle. 15	33	37 50

Art. 4. — Une augmentation proportionnelle du tarif de vente, dans laquelle on tiendra compte du droit d'importation que la loi sus-visée du 8 juillet 1871, a élevé de 24 à 36 fr. par kilogramme, poids réel, sera appliquée aux cigares exceptionnels de la Havane, livrés à la consommation dans les bureaux de vente directe.

Art. 5. Les dispositions qui précèdent seront appliquées à dater du 10 janvier 1872:

PARTIE NON-OFFICIELLE

ALGÈRE. — Le général de Lacroix, commandant la division de Constantine, a transmis par dépêches télégraphiques les renseignements ci-après:

« Camp de Blidet-Ameur, le 30 décembre 1871.

« J'ai quitté Touggourt ce matin; je marche sur Ouargla; tous les assassins des tirailleurs ont été arrêtés.

« Camp de Kerkrick, 3 janvier 1871.

« A la suite d'une marche longue et rapide, le commandant Rose, à la tête des éclaireurs, est rentré dans Ouargla, qu'il a enlevé de nuit et par surprise. Parmi les prisonniers se trouve le khalifa du chef Bou-choucha; le bruit qui avait couru de la mort de ce dernier n'est pas confirmé. »

6e CONSEIL DE GUERRE

Présidence de M. le colonel de La Poite.

AFFAIRE DES OTAGES DE LA ROQUETTE.

(Suite)

Assassinat de Mgr. l'archevêque de Paris, de M. l'abbé Deguerry, M. le président Bonjean, le R. P. Ducoudray, le P. Clerc et M. l'abbé Allard. — Vingt-trois accusés.

A midi, l'audience est ouverte. Les accusés prennent place sur leurs bancs, et il est aussitôt procédé aux interrogatoires. A part François, le directeur de la Roquette sous la Commune, dont la physionomie est empreinte d'une certaine douceur, l'aspect des accusés est repoussant. Genton a une figure sinistre; grosse tête, larges oreilles, épaisse chevelure, cette hideuse physionomie fait songer à Dumollard, l'assassin des servantes.

Deux femmes sont assises parmi les accusés. La femme Prevost, ex-cantinière au 60^e bataillon, qui tenta, ainsi que la suite des débats nous l'apprendra, de sauver le comte de Beaufort, qui fut traduit devant un cour martial et fusillé.

La fille Grandel est à ses côtés; elle porte une capeline et une robe de couleur foncée. Cette malheureuse est dans un état de grossesse qui ne lui permettra sans doute pas de suivre la fin des débats.

C'est M. le commandant Rustan qui occupe le siège du ministère public.

L'ACCUSÉ FRANÇOIS.

directeur de la Roquette sous la Commune, a été un agent actif des sociétés secrètes, condamné le 14 mai 1867 pour coups volontaires, mis en faillite le 29 juin 1860.

Condamné de nouveau le 11 mai 1869 pour offenses envers le chef de l'Etat, a été choisi dès le 23 mars par le Comité central de l'insurrection et nommé directeur du dépôt des condamnés de la grande Roquette.

Il s'est installé à demeure dans l'établissement avec la fille Zélie Grandel, sa concubine, et il a habité là depuis le 25 mars jusqu'au 27 mai dernier au soir.

Sous sa direction, les employés étaient l'objet d'une rigueur soupçonneuse et toujours menaçante.

Quant aux détenus, il ne s'en occupait presque pas au début de ses fonctions; il n'avait alors que des condamnés pour crimes ou délits de droit commun.

Mais dès qu'on lui eut amené des otages, il s'est appliqué à leur infliger les tortures morales que nous allons dire.

Presque chaque jour, il les faisait sortir et placer en rang pour l's donner en spectacle à des gens grossiers de ses amis, qui insultaient ces infortunés et leur annonçaient qu'on devait bientôt les fusiller.

Lui-même répétait sans cesse: Les prêtres nous embêtent depuis des siècles, il faut en finir avec eux; il n'en restera pas un.

Aussitôt son arrivée à la Roquette, il a choisi le nommé Ramain, alors surveillant de 3^e classe, et l'a fait nommer brigadier-chef, puis le nommé Picon, simple gardien, et l'a fait nommer sous-brigadier.

Il connaissait ces deux employés comme très disposés à le seconder dans ses impitoyables duretés. Et, en effet, les subordonnés se montrèrent aussi rigoureux que leur chef.

Lorsque, dans la matinée du 24, l'accusé Genton s'est présenté au directeur, apportant l'ordre de fusiller les otages, il aurait trouvé François tout disposé à le seconder.

Quoiqu'aucun témoin n'ait vu François assister à l'exécution, il semble certain qu'il se tenait dans le voisinage, car il est apparu après l'explosion pour dire aux assassins: « Ne tirez donc pas tant de coups de fusils, vous allez faire croire que la prison est en révolution. »

A onze heures, il a dirigé les perquisitions faites dans les cellules des victimes et fait emporter le butin chez lui.

M. LE PRÉSIDENT. — Qui vous a apporté l'ordre d'exécution, et de qui était-il signé? FRANÇOIS. — Un peloton de quarante hommes. — Cet ordre était signé Raoul Rigault, Ferré, et d'un autre nom illisible. On me demandait monsieur Darboye Bonjean, de Guerry et trois autres otages, non dénommés. J'ai refusé d'obéir à un ordre aussi vague, et j'ai, du reste, toujours refusé qu'on emmenât les otages.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Il est étonnant que vous n'avez pas pris soin d'inscrire les otages sur le registre d'écrou quand ils vous ont été amenés. Vous recevez des hommes qui, vous le sentiez bien vous-même, ne pouvaient être confondus avec les hôtes ordinaires de la Roquette, et vous ne suivez même pas pour eux les premières prescriptions du règlement.

Vous saviez qu'on allait fusiller ces otages. Dans un café, tout près de la prison, vous auriez pris ce propos, en voyant passer le peloton: « Ils viennent chez nous pour fusiller nos otages. »

FRANÇOIS. — Non, cela n'est pas possible; je n'ai cessé de protester contre les ordres d'exécution. Mais comment résister, comment m'opposer sérieusement à 50 hommes armés et prêts à tout?

M. LE PRÉSIDENT. — Vous entendez les témoins.

L'ACCUSÉ RAMAIN

brigadier en chef à la Roquette.

La physionomie est dure et annonce une grande énergie; mais sa nature violente n'exclut pas la sensibilité. Il pleure et semble témoigner un sincère repentir quand M. le président lui fait comprendre le rôle qu'il a joué dans les dernières journées de la Commune.

L'accusation nous en a fait un tableau sévère. Serville favori de François, il se serait montré très dur envers les prisonniers.

Il a fait l'appel des otages, il les a remis au peloton d'exécution et les a suivis jus-

qu'au milieu du chemin de ronde extérieur. Il a assisté à la perquisition dans les cellules de six victimes, et au dépeuplement des cadavres.

Le 26 mai, c'est lui qui a fait l'appel des victimes de la rue Haxo, et le 27, il a fait tous les efforts pour faire descendre des cellules des otages, au moment où les fédérés amenés par Ferré les attendaient pour les fusiller.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous êtes accusé de complicité d'assassinat, de pillage et de vol. Vous avez fait l'appel des otages au moment de les livrer.

RAMAIN. — Non, j'ai dû obéir au directeur qui me dit, devant le peloton qui attendait: « Voilà les noms de six prisonniers; faites-les descendre. » J'envoyai le surveillant Beausse; et moi, je restai au pied de l'escalier. A ce moment, l'officier qui commandait le peloton me dit:

« Mais, c'est donc toujours du vieux Badinguet ici; tout cela ne finira donc pas. Allons, cours là-haut et dépêche-toi. En même temps, il me lança un coup de sabre, que j'ai heureusement évité. »

M. LE PRÉSIDENT. — Vous n'en avez pas moins accompagné le peloton d'exécution?

— R. Non, le peloton d'exécution a pris la droite et moi la gauche, et je suis rentré pour prendre un verre d'eau, car j'étais plus mort que vivant.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous vous êtes montré très dur avec tous les prisonniers, des témoins l'affirment.

RAMAIN. — Comment peut-on dire que j'ai été féroce dans mes fonctions? J'étais tellement bon pour tous les otages, qu'un jour un prêtre se jeta à mon cou en me disant:

« Oh! mon pauvre brigadier, comme vous avez été bon pour nous! »

Vous voyez bien que je n'étais pas si mauvais que vous dites.

PICON

brigadier chef

est accusé d'avoir dépouillé les victimes, après l'exécution, et participé au pillage des cellules.

A cette accusation il répond qu'il est en effet allé jusqu'aux cellules des prisonniers après l'exécution, mais qu'il n'est pas entré. Il s'est borné à accompagner, parce qu'on le lui avait commandé, le greffier et quelques gardes.

Sur interpellation, il reconnaît que le directeur François n'était pas présent à cette scène.

M. LE PRÉSIDENT. — Avez-vous vu enlever beaucoup d'objets?

R. — Oui, il y avait divers objets, des sacs de nuit, des manteaux, des porte-monnaie, des brevaires, des bijoux, — on a tout jeté dans une couverture, qu'on a portée chez le directeur. Cela se passait la nuit. La femme du directeur s'est levée pour recevoir tout ce qu'on apportait.

D. Que savez-vous de cette remise d'objets?

R. J'étais couché et M^{me} François aussi; c'est le greffier qui a fait mettre chez moi ces objets, mais je n'en avais pas donné l'ordre.

A demain la suite des interrogatoires.

Faits Divers

— On écrit du Creuzot au *Moran*:

« Le 1^{er} janvier, à quatre heures du soir, une épouvantable explosion mettait en émoi toute la population occupée à fêter le jour de l'an. La foule se précipita du côté de l'usine d'où s'échappa un énorme nuage de vapeur et de poussière. C'est le haut-fourneau, n^o 1 qui vient de sauter. »

« Une heure avant la coulée, le creuset renfermant environ trente tonnes de fonte incandescente s'est perforé, et toute la masse en fusion a été brusquement projetée dans les galeries pleines d'eau, situées sous le fourneau et destinées à la décharge des eaux des tuyères. »

« A ce moment, trois ouvriers étaient auprès du fourneau; l'un d'eux, Guyot, a été tué sur le coup; un autre a été grièvement blessé et brûlé; on espère le sauver. Le troisième, projeté à cinq ou six mètres de distance, n'a que des contusions sans gravité. »

« Guyot laisse une veuve et un petit enfant. »

« Les pertes matérielles sont considérables; le fourneau n^o 1, d'un système perfectionné, n'était en feu que depuis quelques mois. Il a dû coûter 300,000 francs. Il est à refaire. »

— On se rappelle, sans doute, les deux Indiens amenés à Lille, durant l'été passé, par l'administration du Cirque Cotelly, et dont l'audace et la témérité ont plus d'une fois épouvanté le public qui assistait à leurs exercices.

Ces habiles équilibristes sont actuellement à Paris au Cirque d'hiver, et l'un d'eux a failli être, avant-hier, victime d'un accident dont les détails qui suivent nous sont donnés par un journal parisien:

« L'aîné des deux frères a perdu tout-coup l'équilibre; mais, conservant toute sa présence d'esprit, il a dressé verticalement son balancier, qui a beaucoup amorti sa chute. Transporté dans sa loge par quelques écuysers, il a pu revenir quelques instants après, rassurer les spectateurs. »

« Son frère a voulu continuer ses exercices; mais, soit que les cris de la foule: « Assez! assez! » eussent intimidé; soit que l'accident arrivé à son frère l'ait impressionné, ou pouvait s'attendre à un autre malheur, l'Indien manqua d'assurance. Arrivé à une des extrémités de la corde, il se préparait à revenir sur ses pas; mais le régisseur, M. Loyal, s'est formellement opposé à ce qu'il continuât ses exercices. L'Indien persistait; mais il a été littéralement pris d'assaut par les écuysers, qui ont grimpé aux échelles et l'ont fait descendre avec d'autant plus de peine qu'il portait sur sa tête huit cylindres superposés. »

Dernières nouvelles

Dépêche officielle.

10 janvier 1872.

Le préfet du Nord au maire de Roubaix

De nouveaux procès-verbaux de l'armée, qui n'avaient pas été précédés de dépêche, arrivent ce matin et modifient encore les résultats des élections du Nord.

M. Dupont reste élu avec 82,289 voix.

M. Dérégnaucourt 81,967.

M. Bergerot 81,878

La commission de recensement se réunit demain à une heure et il paraît nécessaire au milieu de cette confusion d'attendre sa décision au sujet de MM. Dérégnaucourt et Bergerot.

Le Préfet,

Signé: SÉGUIER.

Voici ce que nous lisons dans le *Figaro* de ce soir:

« L'honorable M. Leurent, manufacturier à Tourcoing, a été éliminé de la commission du budget, dont il faisait partie l'an dernier, et où il a rendu véritables services, pour faire place au citoyen Langlois. »

« Voilà comment s'amuse les républicains de l'Assemblée! »

Commerce

Liverpool, 10 janvier 1872

(Dépêche de MM. Kablé et C^o, représentés par M. Bulteau-Desbonnets.)

Ventes: 10,000 b.; marché toujours fortement animé. Prix de plus en plus raides.

Havre, 10 janvier 1872

(Dépêche de MM. Kablé et C^o, représentés par M. Bulteau-Desbonnets.)

Ventes: 15,000 b.; marché actif, prix très ferme.

Liverpool, 9 janvier.

Ventes 15,000 b. dont 3,000 ferme. Orléans décembre janvier pas au-dessous de good ordinary 10 13/16, Amérique 10 9/16, Amérique disponible 10 7/16, Orléans 10 11/16.

Londres, 9 janvier.

Liverpool moins animé, prix soutenus et inchangés, Orléans à livrer tenu 10 7/8, Amérique 10 5/8. Arrivages 32,000 b.

New-York, 8 janvier.

Upland, 21 c. 5/8 Change 4 fr. 85 1/2. — Or, 109 3/4 0/0.

A New-Orléans, le low middling revient à 134 fr. » au Havre.

A Savannah, le low middling revient à 134 fr. 50 au Havre.

Voici le tableau résumant le mouvement de l'article aux ports; les quantités sont exprimées en milliers de balles:

Recettes.	Expéditions			Stock	Recette 1871
	Anglet.	France.	Coastin.		
Samedi....	12	2	1	514	18
Lundi....	22	11	»	523	24
Mardi....	»	»	»	»	21
Mercredi....	»	»	»	»	18
Jeudi....	»	»	»	»	27
Vendredi....	»	»	»	»	25
Totalen 3j. 34	13	»	1	133	

COTONS.

HAVRE. — Mardi 9 janvier 1872. — Nous avons eu moins d'animation aujourd'hui, après l'immense mouvement d'hier; mais les affaires ont encore été très suivies. — C'est toujours le disponible qui provoque le plus de demandes, et il y a du reste à cela une bonne raison, c'est qu'il y a fort peu de livrable au marché. — Tous les prix ont avancé depuis hier; il faut voir le bon très ordinaire Georgia à bien près de 127 fr., et le Louisiana, à 132 fr.; le bas, à 122 fr. — Les Oomra ont raidi aussi, et les Cocanadah se sont payés rondement 93 fr. pour disponible et 95 fr. pour livrable rapproché. — A livrer on a payé 125 fr. pour low-middling Charleston, jusqu'à 125 fr. 50 pour dito Savannah, 131 fr. pour dito New-Orléans. — Le terme février et mars a obtenu 126 fr.

Les ventes notées à quatre heures vont à 8,674 b.

LAINES.

HAVRE, Mardi 9 janvier 1872. — Les provenances d'Espagne continuent de donner lieu à une forte demande, et on note à nouveau 15 b. suint à 140 fr. et 662 b. dito à livrer à 245 fr.

BOURSE DE PARIS

du 10 Janvier	
Rente 3 p. %	56 20
— 4 1/2 p. %	81 »
Nouvel emprunt	90 85

OBIT SOLENNEL

Un obit solennel sera célébré le Jeudi 11 Janvier 1872, à neuf heures 1/2 en l'église Saint-Martin, pour le repos de l'âme de Monsieur ARTHUR-THÉOPHILE PECHER, officier au 8^e bataillon de la Garde Mobile, mort glorieusement à l'attaque du village de Béthagnies, le 2 janvier 1871, à l'âge de 21 ans et 6 mois.

Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre d'invitation, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Caisse d'épargne de Roubaix.

Bulletin de la séance du 7 Janvier 1872.

Sommes versées par 77 déposants, dont 14 nouveaux. Fr. 9,876 25
86 demandes en remboursement 43,045 91

Les opérations du mois de janvier sont suivies par MM. Achille Delattre et Julien Lagache fils, directeurs.

THÉÂTRE DE ROUBAIX

Jeu di 11 Janvier 1872

L'OUVRAGE EN VOGUE A PARIS

Deuxième représentation de

La Baronne ou tout pour de l'or, drame nouveau en 4 actes de M. Charles Edmond.

Une nocce sur le carré, opérette-vau-deville de MM. Guénéé et Jules Renard, musique de MM. Offenbach et Hervé.

On commencera à 7 h. 1/2

Spécialité de dentiers en tous genres

Traitements spéciaux pour le

REOSESSEMENT DES DENTS

VERBAUGGHE

DENTISTE